

Octobre 2022

3

OBJECTIFS



RÉOUVERTURE  
DES NÉGOCIATIONS  
SALARIALES



MEILLEURE  
REDISTRIBUTION  
DE LA RVA



MEILLEURE  
INDEMNISATION DE  
L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Les agents de  
production  
bénéficient en  
moyenne d'un taux de  
redistribution de RVA  
de 30 % de moins que  
les techniciens  
et cadres.

## MOTION remise à la direction du site le 24 octobre 2022

Nous traversons actuellement une période socialement de plus en plus difficile. Après la crise du COVID 19 puis la guerre en Ukraine, nous sommes tous confrontés à une inflation record qui affaiblit considérablement notre pouvoir d'achat. Les deux budgets salariaux alloués au cours de l'année 2022 ne suffisent plus à combler la différence avec cette inflation galopante qui risque de s'inscrire dans la durée, d'après différents experts économiques.

Un dialogue social de qualité repose sur sa capacité à anticiper les difficultés en trouvant des leviers qui répondent aux attentes de toutes les parties prenantes. SUD s'inscrit dans cette voie de progrès social et appelle l'entreprise à réouvrir les négociations salariales le plus rapidement possible. Nous devons répondre aux salariés face à cette urgence sociale !

***Nous souhaitons aussi vous interpeller à nouveau,  
sur la faible redistribution de la Rémunération Variable Agents.***

En effet, nous constatons dans de nombreux sites industriels, des niveaux de rémunération variable extrêmement faibles. Cette valorisation de la performance est de plus en plus mal vécue et non comprise. Une pétition est actuellement mise en place à notre initiative où nous demandons, au-delà d'une meilleure redistribution, de sécuriser cet outil de rémunération. Nous rappelons aussi, sans rentrer dans une lutte des classes, que les agents de production bénéficient en moyenne d'un taux de redistribution de RVA de plus de 30 % de moins que les techniciens et cadres. **Nous n'oublions pas aussi qu'en 2022, la surpondération du bonus équipe n'a pas concerné la catégorie agents où se trouvent les plus faibles rémunérations !**

De plus, nous connaissons depuis plusieurs semaines des baisses significatives des volumes dans plusieurs établissements. Les outils utilisés dans ce contexte ne suffisent plus et la mise en place de l'activité partielle va alors s'imposer. Les conséquences de perte de rémunération seront beaucoup plus lourdes que pendant la crise sanitaire puisque l'indemnisation de l'État a fortement diminué.

**SUD demande la reconduction des principes d'indemnisation de l'activité partielle à 82 % du salaire brut négocié et signé par notre Organisation Syndicale dans l'accord sur la garantie des congés au mois d'avril 2020.**

# Pétition salariés Michelin

**Pour une meilleure redistribution de la RVA et la mise en place d'une prime exceptionnelle !**

**N**ous, salariés Michelin, dénonçons le faible niveau de la **R**émunération **V**ariable **A**gents. Nous constatons un faible taux de redistribution de la **RVA** malgré l'investissement sans faille de tous les salariés au quotidien, sans oublier la crise sanitaire où nos conditions de travail étaient en « *marche dégradée* ». Nos primes sont impactées depuis plusieurs années et nous ne bénéficions pas de surpondération des bonus équipes comme les autres catégories de salariés.



**Nous demandons à la Direction de l'entreprise de co-construire une rémunération plus équitable et la mise en place d'une rémunération exceptionnelle pour l'ensemble des salariés frappés par l'inflation galopante !**

Nom	Prénom	Service	Signature



**inflation**